



mairie d'écuelles

77250 Tél. : 01 60 70 55 24
Télécopie : 01 60 70 51 00.

Écuvelles, le 28 mars 2008

Madame Valérie ANQUET

20 bis ...

Je vous licencie pour

Madame,

Je vous informe par la présente que je vous licencie pour incompatibilité avec le Maire. Conformément au décret n°88-145 du 15 février 1988 (version consolidée au 29 décembre 2007), votre préavis est de 2 mois à compter du 1^{er} avril 2008. Vous sortez donc des effectifs de la Mairie, le 31 mai 2008. L'indemnité de licenciement, prévue à votre contrat de travail, vous sera versée en une seule fois, conformément aux articles 45 à 49 du même décret.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Jean-Christophe PAQUET,
Maire.



Reçu en main propre le : 24/03/08
Signature de l'agent :

Jean-Christophe PAQUET,
Maire.

